

Communiqué de presse

Paris, le 7 mai 2026 – Incendie de Crans Montana : la mise en place d'un circuit dédié d'indemnisation, une avancée attendue pour les victimes

La Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) se félicite de la décision du tribunal judiciaire de Paris de mettre en place un dispositif spécifique permettant d'accélérer le traitement des demandes d'indemnisation des victimes de l'incendie de Crans-Montana.

Lors des échanges engagés avec les autorités judiciaires dès le 5 février 2026 la FENVAC avait attiré l'attention sur la nécessité d'éviter que les victimes ne soient confrontées à des délais et à des démarches complexes venant prolonger l'épreuve déjà subie. Elle avait notamment plaidé pour la création de circuits simplifiés et coordonnés d'accès à la réparation.

Le dispositif annoncé répond à cet objectif. Il repose sur plusieurs éléments :

1. La centralisation du traitement des dossiers au sein d'un pôle spécialisé du tribunal judiciaire de Paris, permettant une gestion cohérente et homogène des situations ;
2. La mise en place d'un circuit dédié vers la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI), accessible sans formalisme excessif et sans nécessité d'attendre l'issue de la procédure pénale ;
3. Le recours facilité au Fonds de garantie des victimes (FGTI), permettant le versement rapide de provisions et l'organisation des expertises ;
4. Une coordination renforcée avec les acteurs de l'accompagnement des victimes, afin de rendre le parcours plus lisible et d'éviter les ruptures de prise en charge.

Ce dispositif présente un intérêt majeur : il dissocie, lorsque cela est nécessaire, le temps de la réparation du temps de la procédure pénale, souvent long, afin de permettre aux victimes d'accéder plus rapidement à une indemnisation adaptée à leurs préjudices.

Pour la FENVAC, cette évolution va dans le sens d'une meilleure reconnaissance des droits des victimes et d'une limitation des risques de « victimisation secondaire ». Elle traduit une prise de conscience importante : l'urgence ne s'arrête pas avec les secours, elle se prolonge dans l'accès effectif à la réparation.

La FENVAC salue cette avancée concrète, qui rejoint les orientations qu'elle défend de longue date, et restera pleinement mobilisée aux côtés du pool d'avocats spécialisés qu'elle a mandaté pour accompagner les victimes et veiller à la mise en œuvre effective et équitable de ce dispositif.

Elle poursuivra, dans cet esprit, le dialogue engagé avec les autorités judiciaires, les coordinateurs et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Contacts Presse :

Sophie Cormary, vice-présidente - 06 80 28 53 45
Chantal Cutajar, vice-présidente – 06 63 27 64 91